

courager la fabrication du fer en gueuse au Canada, et l'expérience a démontré qu'il est nécessaire de mêler une certaine quantité de minerais étranger avec celui du Canada, afin de produire du fer, et la prime telle qu'elle était réglemémentée auparavant n'avait pratiquement et comparativement que peu de valeur.

J'espère qu'avant longtemps nous serons dans une position telle que nos industries pourront se suffire à elles-mêmes et n'auront pas besoin soit de primes, soit d'impôt protecteur à part les droits qui pourront être nécessaires à la création d'un revenu.

A propos du tarif, cet honorable sénateur ou l'un de ses collègues a exprimé le désir de savoir si j'en étais satisfait. Je ne suis pas absolument content de la rédaction actuelle du tarif. Je crois qu'il est préférable à ce qu'il était il y a un an; susceptible comme il l'est d'être amélioré davantage, j'espère encore le voir amendé. Quant à moi personnellement, je puis dire que l'un des points du tarif qui me paraît soulever des objections, du moins sous le rapport de sa productivité, c'est l'admission en franchise d'une grande quantité de marchandises qui sont désignées comme de la matière première. Si tout ce qui est absolument nécessaire à la vie était admis en franchise, je pourrais peut-être me convaincre de la justice d'admettre la matière première aux mêmes conditions. C'est là la pratique suivie en Angleterre, mais tant que les impôts sur les articles nécessaires à la vie seront maintenus, il me semble que la matière première des industriels devrait, elle aussi, être frappée d'un léger impôt. L'an dernier, la valeur de la matière première importée en franchise s'est élevée à quarante millions de piastres environ. Rappelez-vous que je ne parle que pour moi-même. Il me semble qu'un léger impôt de cinq pour cent sur ces quarante millions de piastres de marchandises, rapporterait à peu près deux millions qui seraient versés dans le Trésor, et je ne connais pas de moyen préférable à celui-là par lequel le Gouvernement pourrait obtenir un revenu. Les produits des industriels sont amplement protégés, et je crois que ces derniers pourraient être frappés d'un petit impôt de revenu prélevé sur leur matière première, tout comme le reste de la population est obligée de payer les droits sur les objets nécessaires à la vie.

L'honorable M. BOULTON: C'est là s'éloigner encore davantage du libre-échange.

L'honorable M. POWER: Je ne le crois pas. Il s'agit d'un tarif de revenu, et c'est là la manière d'en prélever un. Ce ne serait pas traiter les industriels comme les favoris du Parlement, lorsque tout le reste de la population ne jouit pas des mêmes privilèges, mais ce serait mettre tout le monde sur le même pied.

Le léger impôt de cinq pour cent ne pourrait nuire sensiblement aux industriels, et il aiderait les autres classes du peuple d'une manière très appréciable.

J'ose croire que l'honorable sénateur de la rivière Shell serait enchanté si j'allais m'occuper davantage du tarif, mais je regrette de dire, — et je crois que la Chambre sera d'accord avec moi, — que je n'en ai déjà que trop parlé.

J'espère voir avant longtemps une nouvelle réduction dans l'impôt sur l'huile de pétrole, mais en disant cela je n'exprime que ma propre opinion.

Le quatrième paragraphe du discours du Trône s'occupe des récentes découvertes de gisements aurifères faites sur les rives du Yukon et de ses tributaires. Le paragraphe mentionne aussi le contrat qui a été passé, sujet à notre ratification. Cette question a déjà été très longuement traitée dans le cours de ce débat. Je n'y trouve pas à redire. Je crois que dans l'ensemble, le Gouvernement a peut-être raison de se féliciter de ce que l'opposition ait consacré un temps aussi considérable à la discussion de ce contrat relatif au Yukon. Strictement parlant il serait plus régulier d'attendre que la mesure ministérielle, qui est maintenant devant l'autre Chambre du Parlement, soit transmise au Sénat, avant d'entamer une aussi longue discussion, mais la ligne de conduite qui a été adoptée présente des avantages comme elle a aussi ses inconvénients.

Mais en examinant ce contrat, chacun doit admettre qu'il existe une nécessité pressante d'agir promptement, qu'il faut se décider en toute hâte. Tout le monde tombe d'accord sur ce point là; il n'y a pas une seule divergence d'opinion. Des milliers de personnes accourent vers cette région, et je présume que plus tard, lorsque la saison sera plus avancée, quand les vents d'hiver commenceront de nouveau à souffler dans le territoire du Klondike, la plu-